



Rapport fallacieux d'un expert

Par rehad, le **29/04/2018** à **16:10**

Bonjour,

Suite à un dégât des eaux déclaré par mon locataire l'expert de l'assurance a conclu à une panne de la vmc , de fuites dans la toiture.

J'ai demandé à mon assurance de faire procéder à une contre expertise avec l'assurance adverse comme par hasard ce n'était pas le même expert qui représentait mon locataire, mon assurance a confirmé que la vmc fonctionnait et qu'il n' y avait aucune fuite dans la toiture, il s'agit d'un problème de condensation lié au fait que le locataire chauffe avec un chauffage non conventionnel et coupe la vmc, qui va payer les dégats de réfection car tous les plafonds et tapisseries sont à refaire.

Merci de votre conseil

rehad